

Contribution des familles

	Frais annuels
Maternelle / Élémentaire	1 325 €
réduction appliquée au 3ème enfant	-30 %
réduction appliquée au 4ème enfant	-40 %
réduction appliquée au 5ème enfant	-50 %

Demi-pension

	Prix unitaire	Frais annuels <u>approximatifs</u> (en fonction des jours choisis)
1 repas par semaine	8,20 €	279 €
2 repas par semaine	8,20 €	558 €
3 repas par semaine	8,20 €	836 €
4 repas par semaine	8,20 €	1 115 €
5 repas par semaine (ajout du repas du centre loisirs du mercredi)	8,20 €	1 394 €
Repas exceptionnel à l'unité, <i>facturé trimestriellement sur preuve de pointage par l'école</i>		9,50 €
Contribution pour les paniers repas pris dans le cadre d'un PAI uniquement. Prix par repas		5,50 €

Etude surveillée et garderie

	Prix unitaire	Frais annuels <u>approximatifs</u> (en fonction des jours choisis)
1 fois par semaine	7 €	238 €
2 fois par semaine	7 €	476 €
3 fois par semaine	7 €	714 €
4 fois par semaine	7 €	952 €
Etude exceptionnelle à l'unité, <i>facturée trimestriellement sur preuve de pointage par l'école</i>		9,50 €

Etude dirigée pour le primaire

	Prix unitaire	Frais annuels <u>approximatifs</u> (en fonction des jours choisis)
1 fois par semaine	10 €	340 €
2 fois par semaine	10 €	680 €
3 fois par semaine	10 €	1 020 €
4 fois par semaine	10 €	1 360 €
PAS d'étude dirigée exceptionnelle. Les groupes d'étude sont constitués en début d'année ce qui assure une cohérence pédagogique de l'étude sur l'année.		

Centre de loisirs

	Frais annuels
Inscription annuelle (activités du centre de loisirs uniquement, le repas est facturé par la demi-pension)	1 325 €

Frais accessoires

	Coût unitaire
Gestion de dossier d'inscription	25 €
Cotisation APEL par famille et par an	18 €
frais administratif par impayé en sus des frais bancaires pour couvrir les démarches administratives de relance	25 €
Pénalité de retard dans l'horaire à venir chercher l'enfant à la garderie ou à l'étude de 15min	25 €

En cas de nécessité, les tarifs peuvent être revus jusqu'au mois de juin précédant l'année scolaire.

Toutes les prestations de cantine ou d'étude sont calculées au réel (pointage)

Les séjours pédagogiques ne donneront pas lieu à remboursement de repas ou frais de garderie ou d'étude.